

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**GARANTIE d'EMPRUNT
CONTRACTÉ PAR ICF
NORD EST SA d'HLM**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

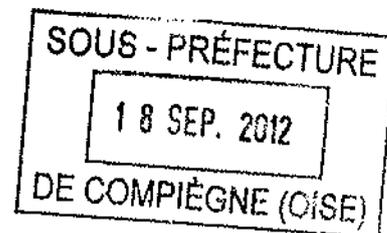
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



01 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR ICF NORD EST SA D'HLM

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Anne-Marie VIVÉ,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Société Nationale Immobilière (SNI) a cédé en 2011 à la SA HLM ICF NORD EST un ensemble immobilier de 30 logements locatifs au Parc Notre Dame de la Tilloye pour lequel la ville de Compiègne avait initialement accordé sa garantie au prêt de 12 millions de francs souscrit par le bailleur.

Dans le cadre de cette cession, le Conseil Municipal par délibération du 07 octobre 2011 a accepté le transfert de garantie d'emprunt en acceptant de maintenir sa garantie au profit du nouvel acquéreur à hauteur du capital restant dû soit la somme de 1 232 691€.

Par courrier du 12 juin 2012, la SA HLM ICF NORD EST nous informe que le financement de cette opération d'acquisition nécessite également la réalisation d'un prêt à hauteur de 979 840 € pour lequel elle sollicite la garantie de la ville à 100%.

Le Bilan Prévisionnel de cette opération ressort, en effet, comme suit :

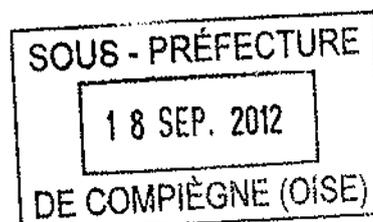
Acquisition	3 500 000 €	Transfert de prêt CDC	1 232 691 €
Honoraires	46 373 €	Subvention PEEC SNCF	221 648 €
		Fonds Propres	1 112 194 €
		Prêt PEX	979 840 €
Prix de revient final	3 546 373 €		3 546 373 €

L'emprunt PEX d'un montant de 979 840 € souscrit par ICF NORD EST SA D'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présente les caractéristiques suivantes :

- Durée Totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb (point de base)
- taux annuel de progressivité : 0,00%
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

En contre partie de l'apport en garantie de la ville au financement de cette opération, la SA HLM ICF NORD EST s'oblige, en application de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, à la réservation de 12 logements au bénéfice de la ville de Compiègne ou de l'Agglomération de la région de Compiègne. Elle s'engage à réserver à ces mêmes collectivités son contingent de 18 logements au cas où elle n'aurait pas de candidat à proposer (hors processus DALO et contingent prioritaire).

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu les articles L 2252-2 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales
et l'article 2298 du code civil,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 :

Accepte d'accorder sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt PEX d'un montant de 979 840 €uros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par ICF NORD EST SA D'HLM. Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 30 logements collectifs situés à COMPIEGNE, Parc Notre Dame de la Tilloye.

ARTICLE 2 :

Il est rappelé que les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt PEX d'un montant de 979 840 €
- Durée Totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb (point de base)
- taux annuel de progressivité : 0,00%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

ARTICLE 3 :

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ICF NORD EST S.A. HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La Ville s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à ICF NORD EST SA D'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 5 :

Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements à intervenir avec ICF NORD EST SA D'HLM.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini".

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

RÉFORME de MATERIEL

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012
Date de
transmission :
18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

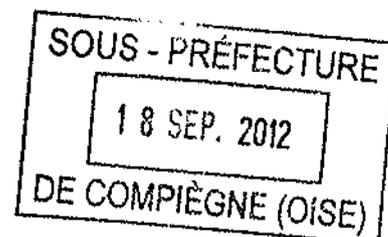
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



02 - REFORME DE MATERIEL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Richard VELEX,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Il vous est proposé de :

réformer le matériel suivant :

RENAULT TWINGO 578 ATQ 60 – Année 2005 – 61183 km

Véhicule vandalisé le 3 juillet 2012, classé en épave. Remboursé par l'assurance à la valeur ARGUS de 3 000 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'accepter l'opération de réforme citée ci-dessus et de permettre les écritures comptables de sortie d'inventaire.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits

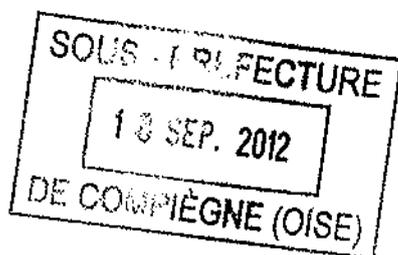
Et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

MANDAT SPÉCIAL

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012
Date de
transmission :
18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



03 - MANDAT SPECIAL

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Arielle FRANÇOIS,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Voyage à Bury St Edmunds

Une année sur deux, les membres de l'association Compiègne Bury St Edmund se rendent en car, à Bury St Edmunds, notre ville jumelle anglaise. En mai 2012, Mme Catherine LESGUILLON les a accompagnés pour représenter la Ville et a utilisé le même moyen de transport.

Il vous est, par conséquent, demandé de bien vouloir verser à l'association une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais de transport de cette élue, sachant que le montant de la dépense s'élève à 100 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de verser une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais de transports occasionnés par le déplacement de Mme LESGUILLON et d'inscrire la dépense à la décision modificative n° 2, au compte 6748 – fonction 048 du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

MANDAT SPÉCIAL

Date de
convocation :

2 juillet 2012

Date
d'affichage :

2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :

41

Nombre de
Conseillers
en exercice :

43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

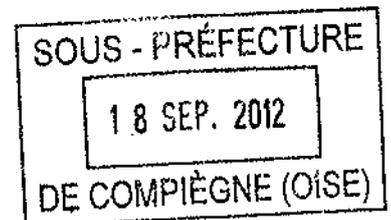
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



03.b - MANDAT SPECIAL

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Arielle FRANÇOIS,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Voyage à Elblag

La Ville d'Elblag en Pologne a organisé une fête aérienne à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de son aéroclub, les 13 et 14 juillet 2012. Elle a demandé à ses villes jumelles ayant un aéroclub de participer à l'évènement. La Ville de Compiègne fêtant cette année ses 10 ans de jumelage avec la Pologne, il a été décidé d'envoyer sur place le président et le vice-président de l'aéroclub Compiègne-Margny les Compiègne. L'accueil et l'hébergement de ces représentants ont été pris en charge par les organisateurs polonais. Toutefois, l'association de jumelage Compiègne-Elblag a fait l'avance des deux billets d'avion.

Il vous est, par conséquent, demandé de bien vouloir verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 360 € à l'association Compiègne/Elblag afin de recouvrer cette avance de trésorerie.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

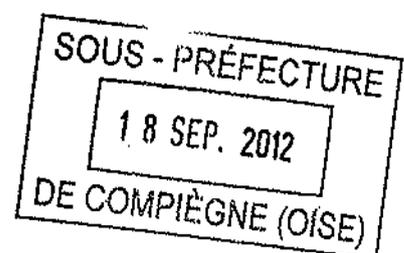
Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 360 € à l'association Compiègne-Elblag et d'inscrire la dépense à la décision modificative n° 2, au compte 6748 – fonction 048 du budget principal.

**Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,**

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETRENOUVELLEMENT
De CONTRATDate de
convocation :
2 juillet 2012Date
d'affichage :
2 juillet 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :20 SEP. 2012
Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

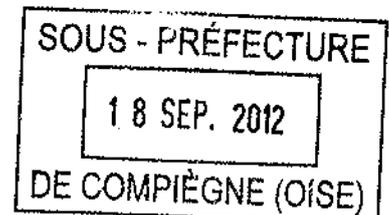
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



04-a – RENOUELEMENT DE CONTRAT

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération en date du 7 octobre 2011, le Conseil Municipal a créé un emploi contractuel de **Directrice des Ressources Humaines**. Le contrat de l'intéressée d'une durée d'un an, arrive à échéance le 1^{er} octobre 2012.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de renouveler pour une période d'un an renouvelable, et à compter du 1^{er} octobre 2012, le contrat de la directrice des ressources humaines.

ARTICLE DEUX :

La titulaire du poste continuera de percevoir la rémunération calculée sur l'indice brut 690/573 majoré, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire de Directeur Territorial.

ARTICLE TROIS :

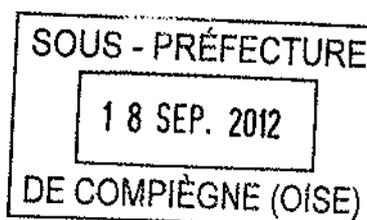
La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12 – article 64131 du budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
PROLONGEMENT
De CONTRAT

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012
Date de
transmission :

18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



04-b – PROLONGEMENT DE CONTRAT

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le retard pris dans la construction des bâtiments destinés à reloger les personnes habitant dans les immeubles voués à la démolition a entraîné un report de la clôture de l'opération de rénovation urbaine du Clos des Roses (Projet de Rénovation Urbaine) dont l'achèvement qui était prévu initialement pour la fin de l'année 2012, devrait vraisemblablement être repoussé de deux années.

Par conséquent, il vous est proposé de prolonger, dans un premier temps, le contrat du chef de projet qui arrive à échéance le 15 septembre 2012 pour une durée de six mois dans l'attente de l'avenant à intervenir avec l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) qui doit préciser le redéploiement des crédits alloués à cette opération et sur lesquels sont prélevés actuellement, 80 % de la rémunération du chef de projet.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de prolonger le contrat du chef de projet pour une durée de six mois à compter du 15 septembre 2012.

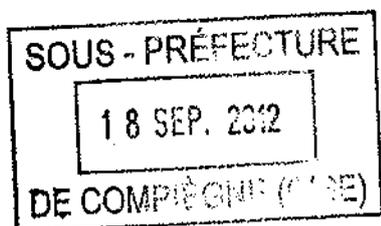
ARTICLE DEUX :

Le titulaire du poste continuera de percevoir une rémunération calculée sur l'indice brut 811 brut/665 majoré auquel s'ajoutera le régime indemnitaire d'un ingénieur territorial.

ARTICLE TROIS :

La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12 – article 64131 du budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**MODIFICATION
De CONTRAT**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012
Date de
transmission :

18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

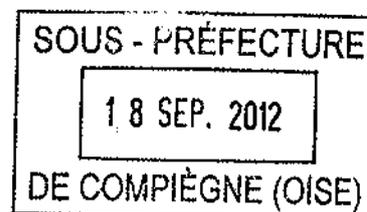
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



04-c – MODIFICATION DE CONTRAT

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Les délibérations en date du 11 décembre 2009, puis du 2 avril 2010 créant l'emploi contractuel d'encadrant social, à temps complet, pour l'accompagnement social des femmes victimes de violence ne prévoyait pas de faire bénéficier l'agent concerné d'un régime indemnitaire.

Il vous est proposé de modifier la rémunération actuelle calculée à l'indice brut 442/389 majoré, en lui octroyant le régime indemnitaire d'un moniteur éducateur de la filière sociale afin de tenir compte du travail qu'elle est amenée à effectuer aussi, en cas de nécessité, la nuit et le week-end, dans le cadre de sa mission.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de modifier le contrat suivant les dispositions énoncées ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

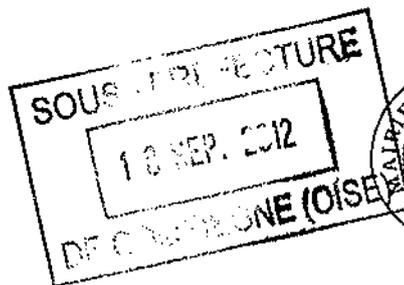
Le titulaire du poste percevra la rémunération calculée à l'indice brut 442/389 majoré auquel s'ajoutera le régime indemnitaire d'un moniteur éducateur de la filière sociale, à compter de prise d'effet de cette délibération.

ARTICLE TROIS :

La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12 – article 64131 du budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET**SUPPRESSION &
CREATION de POSTE**Date de
convocation :
2 juillet 2012Date
d'affichage :
2 juillet 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :**2 0 SEP. 2012**Date de
transmission :**1 8 SEP. 2012**Rendue
exécutoire le :**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012**

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIÈGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

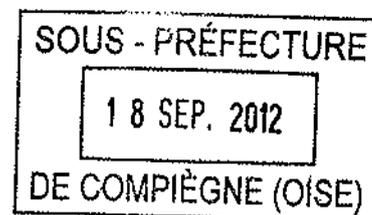
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



05 a- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'agent occupant un poste d'assistant qualifié d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe au Conservatoire municipal de musique a réussi un concours administratif et peut prétendre à sa nomination dans le grade correspondant.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2012, un poste d'assistant qualifié d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe au Conservatoire municipal de musique et de créer, à compter de cette même date, un poste d'assistant qualifié d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (indice brut initial 518, indice brut final 524)

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer l'arrêté individuel correspondant.

ARTICLE TROIS :

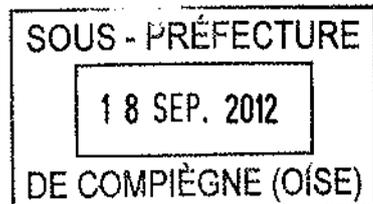
La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12, article 64111 du budget principal en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

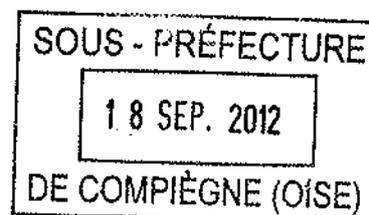
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSUPPRESSION &
CREATION de POSTEDate de
convocation :
2 juillet 2012Date
d'affichage :
2 juillet 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :20 SEP. 2012
Date de
transmission :18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



05 b- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'agent occupant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service développement social urbain a réussi un concours administratif et peut prétendre à sa nomination dans le grade correspondant.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2012, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service développement social urbain et de créer, à compter de cette même date, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (indice brut initial 310, indice brut final 323)

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer l'arrêté individuel correspondant.

ARTICLE TROIS :

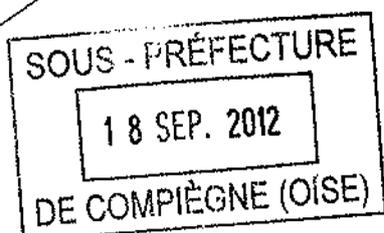
La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12, article 64111 du budget principal en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSUPPRESSION &
CREATION de POSTEDate de
convocation :
2 juillet 2012Date
d'affichage :
2 juillet 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :
20 SEP. 2012Date de
transmission :18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

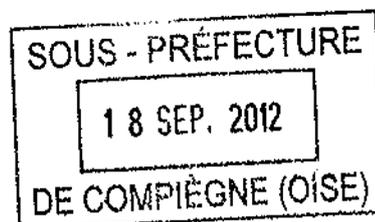
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



05 c- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'agent occupant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service Affaires sociales a réussi un concours administratif et peut prétendre à sa nomination dans le grade correspondant.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2012, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service affaires sociales et de créer, à compter de cette même date, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (indice brut initial 318, indice brut final 333).

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer l'arrêté individuel correspondant.

ARTICLE TROIS :

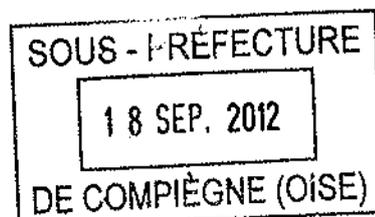
La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12, article 64111 du budget principal en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



lll
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSUPPRESSION &
CREATION de POSTEDate de
convocation :
2 juillet 2012Date
d'affichage :
2 juillet 2012Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41Nombre de
Conseillers
en exercice :
43Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

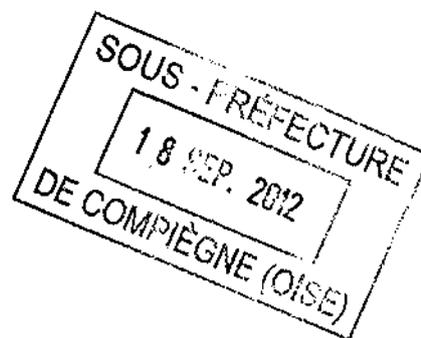
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



05 d- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'agent occupant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à l'Ecole Maternelle Saint-Lazare a réussi un concours administratif et peut prétendre à sa nomination dans le grade correspondant.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2012, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à l'Ecole Maternelle Saint-Lazare et de créer, à compter de cette même date, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (indice brut initial 310, indice brut final 323)

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à signer l'arrêté individuel correspondant.

ARTICLE TROIS :

La dépense correspondante à ce poste sera imputée sur le chapitre 12, article 64111 du budget principal en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Séparateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**FIXATION du TAUX
POUR L'AVANCEMENT
à l'ÉCHELON SPÉCIAL
de l'ÉCHELLE 6**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

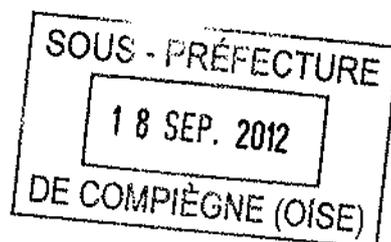
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



06 - FIXATION DU TAUX POUR L'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le décret 2012-552 du 23 avril 2012, applicable à partir du 1^{er} mai 2012 prévoit de nouvelles dispositions réglementaires concernant les taux de promotion pour accéder à certains grades de la fonction publique territoriale. Ces dispositions concernent l'attribution d'un nouvel échelon dit « spécial » dans l'échelle 6, pour les grades suivants :

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- agent social principal de 1^{ère} classe,
- auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe,
- opérateur des APS principal de 1^{ère} classe,
- ATSEM principal de 1^{ère} classe

L'accès des agents concernés à cet échelon spécial est conditionné, en plus de certaines conditions d'ancienneté, à leur inscription à un tableau annuel d'avancement qui est soumis à l'avis de la commission administrative paritaire.

Le nombre d'agents, pour chaque grade, qui accède à cet échelon spécial, est déterminé par un taux de promotion voté par le conseil municipal.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

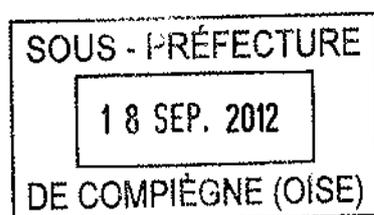
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de fixer, pour l'année 2012, le taux de promotion possible pour accéder à ce nouvel échelon spécial de l'échelle 6 des grades précités, à 50 % des personnes remplissant les conditions d'avancement.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**TELESURVEILLANCE
DES ALARMES
ANTI INTRUSION &
ALARMES INCENDIE
DES BATIMENTS
COMMUNAUX
AVENANT AU MARCHÉ
80/2009 PA du 18/12/2009**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012
Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

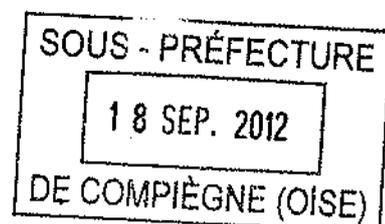
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



07 - TELESURVEILLANCE DES ALARMES ANTI INTRUSION ET ALARMES INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT AU MARCHE 80/2009 PA DU 18/12/2009

*Au nom de la 2^{ème} commission, M. Nicolas LEDAY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a confié la télésurveillance des alarmes anti intrusion et alarmes incendie des bâtiments communaux à la société PERIN TELESURVEILLANCE, dont l'agence Picardie Ile de France est située 235 rue de la République à CLAIROIX (60280), par marché public référencé 80/2009 PA en date du 18 décembre 2009. Le montant du marché initial s'élève à 17 496,06 € HT.

L'objet du présent avenant, représentant 12,07 % du montant du marché initial, concerne la mise à jour de la liste des bâtiments surveillés pour y intégrer ceux nouvellement construits, rénovés où dont la surveillance s'est avérée nécessaire. Il concerne les sites suivants :

Dénomination du site	Montant mensuel €HT	Montant annuel €HT	Montant annuel €TTC
CAUF	24	288	346,17
Crèche de Bayser	14	168	201,93
Locaux Cazac	24	288	346,17
Tennis Pompadour couverts	14	168	201,93
Hallte-garderie Le Nid	24	288	346,17
Musée de la Figurine	24	288	346,17
Vestiaires, club house de rugby	14	168	201,93
Salle de quartier Cl. Debussy	14	168	201,93
Maison de la Passerelle	24	288	346,17
Total annuel		2 112,00	2 538,58

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante sera financée au chapitre 011 du budget principal de l'année en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DE
LA RUE DU CHANGE
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION
PICARIDE DANS LE
CADRE DU CONTRAT
REGIONAL
D'AGGLOMERATION

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

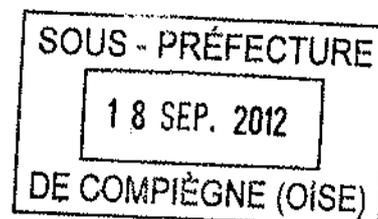
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**08 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHANGE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PICARDIE
DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION (CRA)**

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

L'aménagement du 3^{ème} pont urbain soulève des enjeux importants, notamment sur le territoire de Compiègne en termes de plan de circulation. Aussi, la Ville de Compiègne projette pour 2013 des travaux de requalification de la rue du Change, dans la continuité des aménagements de semi-piétonisation de la rue Saint Corneille. La volonté de réduire les transits en centre ville tout en régulant et gérant les accès de l'agglomération se traduit notamment dans les aménagements de voirie et d'équipements de mobiliers urbains.

Le projet de requalification de la rue du Change poursuit cet objectif en favorisant l'utilisation des deux roues non motorisées par la création de liaisons douces et en améliorant les accès et cheminements des piétons aux abords des commerces en instaurant des zones de rencontres. Ces travaux permettront une extension de la trame piétonne avec le maillage des secteurs piétonniers des Lombards et de Cour le Roy.

L'Agglomération de la Région de Compiègne bénéficie du concours du Conseil Régional de Picardie par le biais du Contrat Régional d'Agglomération (CRA) 2007-2013. Des actions stratégiques, en relation avec l'aménagement du 3^{ème} pont urbain et le renforcement de l'hyper-centre de Compiègne, ont bénéficié d'un soutien financier de la Région dans le cadre de ce dispositif. En concertation avec la Région, l'ARC projette d'élaborer un avenant à ce contrat, au titre duquel pourraient être proposés les travaux relatifs à la Rue du Change, et dont le coût a été évalué à 266 849,50 €/HT.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour ce dossier auprès du Conseil Régional, au taux maximal, sous réserve que celui-ci reçoive l'accord de la Région pour être intégré à l'avenant au CRA 2007-2013.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie Communale
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

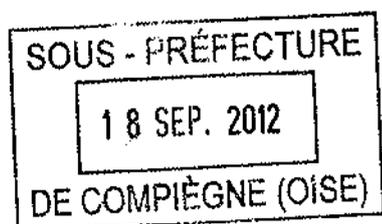
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour cette opération auprès du Conseil Régional, au taux maximal, sous réserve que celle-ci reçoive l'accord de la Région pour être intégrée à l'avenant au CRA 2007-2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,


Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DE
LA RUE DU CHANGE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**09 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHANGE
CONSULTATION DES ENTREPRISES**

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne a engagé en 2012, des travaux de requalification de la rue Saint Corneille en privilégiant la semi-piétonisation et l'instauration de liaisons douces en centre ville. Elle souhaite poursuivre ces aménagements dans la rue du Change avec le même esprit de redynamisation du commerce. Ce projet intégrera la réalisation d'une zone de rencontre et l'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Aussi, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence d'entreprises selon les dispositions du Code des Marchés Publics pour l'exécution des travaux. Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et/ou dans un journal local.

Le jugement des offres s'appuiera sur les critères suivants :	Ce dossier comprendra 3 lots :
- la valeur technique - le prix - le délai d'exécution	- lot n°1 : voirie - lot n°2 : éclairage public - lot n°3 : plantations

Le coût global de l'opération est estimé à 319 152,00 €/TTC.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie communale
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

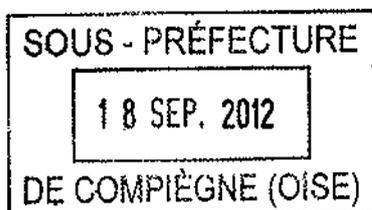
ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation conforme au Code des Marchés Publics auprès d'entreprises spécialisées en vue de la réalisation des travaux dans la rue du Change et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation.

ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante sera financée au moyen de crédits inscrits au budget principal : chapitre 23, article 2315.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**PROJET
D'AMENAGEMENT DE
BOXES AU TERRAIN
DU GRAND PARC
DEMANDE DE
SUBVENTION DU
FONDS EPERON**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012
Date de
transmission :

18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le **vendredi 14 septembre à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

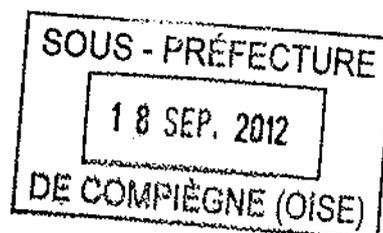
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**10 - PROJET D'AMENAGEMENT DE BOXES AU TERRAIN DU GRAND PARC
DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS EPERON**

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Jean-François CAUX,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Compiègne accueille et organise des manifestations de renommée internationale au Stade Equestre du Grand Parc. Cette infrastructure communale bénéficie d'équipements performants mais les exigences et les besoins de compétitions de haut niveau nécessitent de meilleures conditions de confort pour les chevaux et les cavaliers pour développer le caractère d'excellence du site de Compiègne.

Aussi, l'aménagement d'une plateforme et la constitution d'un ensemble de 150 boxes fixes avec les commodités équestres permettraient de répondre à cet objectif. Ce projet représente une opportunité pour la Ville de Compiègne de fédérer toutes les associations équestres et organisateurs nationaux et régionaux de compétitions officielles avec la volonté d'assurer la promotion du cheval.

Cette opération est susceptible de recevoir un financement important de la part d'organismes promouvant les sports équestres et en particulier du fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux » (EPERON).

Le montant estimé de ce projet est de l'ordre de 800 000 € HT.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie communale,
Avec deux abstentions de MM. KOVAL et Frédéric PYSSON
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
6 abstentions : M. Olivier KOVAL, Mme Solange DUMAY, M. Michel FUMAGALLI,
Mme Théodora GOMA BALLOU, M. Frédéric PYSSON, Mme Anne SERRET.

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention sur le fonds EPERON auprès du conseil interrégional du cheval Picardie Nord Pas de Calais pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

SOUS - PRÉFECTURE
18 SEP. 2012
DE COMPIÈGNE (OISE)

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DENOMINATION
D'UN ROND-POINT
DANS LA ZAC DU
CAMP DE
ROYALLIEU**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012
Date de
transmission :

18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

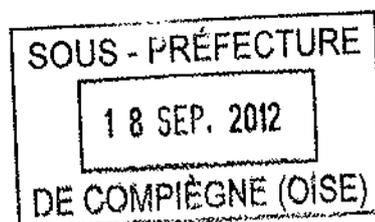
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



11 - DENOMINATION D'UN ROND-POINT DANS LA ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

*Au nom de la 3^{ème} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Votre Commission de la Voirie et de l'Aménagement Urbain vous propose de dénommer le rond-point dans la ZAC du Camp de Royallieu du nom de « Gérald Amyot d'Inville », en hommage à cet homme qui mourut en déportation après avoir été interné au camp de Royallieu et dont plusieurs membres de sa famille connurent aussi un destin tragique au cours de la seconde guerre mondiale.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

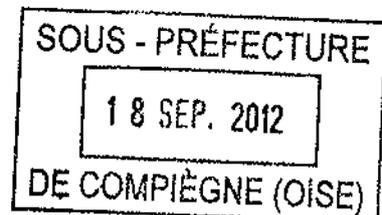
Décide de dénommer le rond-point situé dans la ZAC du Camp de Royallieu du nom de « Gérald Amyot d'Inville ».

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
**LANCEMENT D'UNE
CONSULTATION
POUR LE MARCHE
D'ENTRETIEN &
DIVERSES
INTERVENTIONS SUR
LES RESEAUX
D'ECLAIRAGE
PUBLICS**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



12 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DIVERSES INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLICS

*Au nom de la 3^{ème} commission, Mme Marie-France GIBOUT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 26 en date du 15 juin 2012.

La multiplication des interventions sur les réseaux d'éclairage public nécessite de renouveler le marché d'entretien attribué à un prestataire de services.

Les prestations définies dans le contrat comprennent l'entretien normal des réseaux et des matériels d'éclairage public, ainsi que des interventions plus spécifiques comme des réparations, suite à des sinistres routiers ou climatiques, des actes de vandalisme, des mises en conformité des mâts d'éclairage public au regard des normes sur la résistance mécanique, des travaux de reprise d'alimentation électrique (armoires, lanternes, candélabres...). Pour permettre la continuité du service, le recours à des entreprises spécialisées est impératif.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

<ul style="list-style-type: none">• <u>critère de jugement des offres :</u><ol style="list-style-type: none">1. valeur technique2. prix3. délai d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• <u>type de marché :</u><ul style="list-style-type: none">- marché « à bons de commande »
--	--

Seuil annuel maximum : 250 000 €/H.T.

Le contrat aura une durée maximale de 4 ans avec une première année initiale reconductible à trois reprises.

Un avis de publicité paraîtra au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et/ou dans un journal local.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

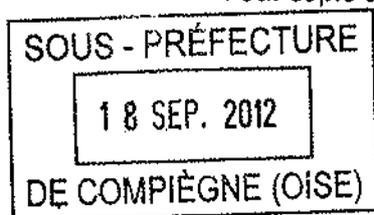
ARTICLE UN :

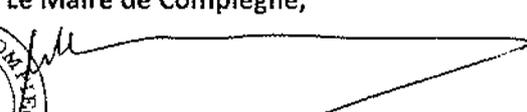
Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation conforme aux prescriptions du code des marchés publics en vue de l'entretien des réseaux et matériels d'éclairage public et à signer les pièces de marché avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation.

ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante sera financée au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**MARCHE POUR LA
FOURNITURE DES
MATÉRIELS
D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

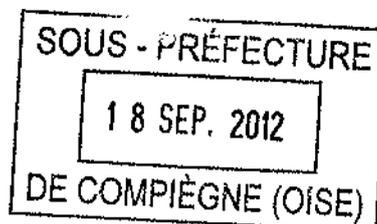
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



13 - MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au nom de la 3^{ème} commission, Mme Marie-France GIBOUT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 27 en date du 15 juin 2012.

Afin de rationaliser les dépenses budgétaires relatives aux travaux d'éclairage public exécutés au cours de l'année (mise en souterrain des réseaux, programmes annuels de rénovation d'éclairage public, etc...) la VILLE procède à une consultation auprès de fournisseurs spécialisés dans les appareillages et matériels d'éclairage public. Il est donc nécessaire de lancer une consultation auprès de ces sociétés.

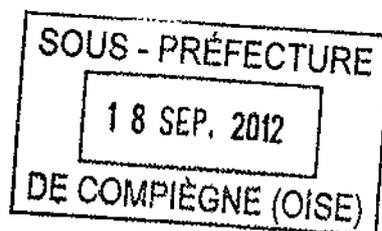
Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

<ul style="list-style-type: none">• <u>critère de jugement des offres :</u><ol style="list-style-type: none">1. valeur technique2. prix3. délai d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• <u>type de marché :</u><ul style="list-style-type: none">- marché « à bons de commande »
--	--

<ul style="list-style-type: none">• <u>4 lots définis comme suit :</u><ul style="list-style-type: none">- lot n°1 : fourniture de candélabres seuil minimum : 25 000 €/HT seuil maximum : 70 000 €/HT- lot n°2 : fourniture de lanternes contemporaines seuil minimum : 9 000 €/HT seuil maximum : 27 000 €/HT	<ul style="list-style-type: none">- lot n°3 : fourniture de lanternes de style seuil minimum : 9 000 €/HT seuil maximum : 27 000 €/HT- lot n°4 : fourniture d'accessoires d'alimentation pour lampes à décharge seuil minimum : 9 000 €/HT seuil maximum : 27 000 €/HT
---	---

Les marchés auront une durée de 4 ans avec une première année initiale reconductible à trois reprises.

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et/ou dans un journal local ainsi qu'au journal officiel de l'union européenne (JOUE).



*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation conforme aux prescriptions du code des marchés publics, relative à la fourniture des matériels d'éclairage public et à signer les pièces des marchés avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation.

ARTICLE DEUX :

La dépense correspondante sera financée au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**REVISION DU SCHEMA
DIRECTEUR DE 2000 &
TRANSFORMATION
EN SCHEMA DE
COHERENCE
TERRITORIALE (SCOT)**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

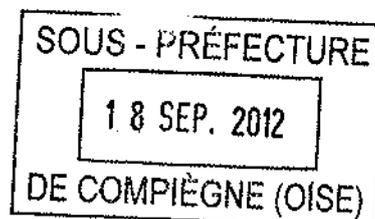
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



14 - REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE 2000 ET TRANSFORMATION EN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

*Au nom de la 4^{ème} commission, M. Michel FOUBERT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis l'entrée en vigueur, le 23 mai 2000, du Schéma Directeur de l'Agglomération de Compiègne, document fondateur, le territoire compiégnois connaît des évolutions, notamment liées à la réalisation de grandes infrastructures routières structurantes, à la disparition d'activités militaires et la reconversion des sites correspondants, et à la poursuite de l'élan économique de l'agglomération. Ces évolutions influencent l'emploi, les marchés foncier et immobilier, ou encore les modes de vie des habitants. Aussi, le 14 novembre 2008, le Conseil d'Agglomération a décidé la mise en révision de ce Schéma Directeur et sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de cadrage et de cohérence des différentes politiques développées sur le territoire.

Les ambitions politiques, qui ont conduit à l'élaboration de ce Schéma de Cohérence Territoriale, sont principalement les suivantes :

- Poursuivre la préservation du **cadre de vie** : cette priorité historique de l'agglomération est confortée par le Grenelle de l'Environnement. Ce volet transversal touche plus précisément à l'environnement, la structuration urbaine du territoire, le développement résidentiel...
- Continuer à faire du Compiégnois une **capitale économique régionale**, en poursuivant les efforts de développement, et en mettant l'accent sur l'innovation, la diversification du tissu économique et l'attractivité de l'ARC, éléments constitutifs du pôle d'excellence régional qu'est ce territoire.
- Construire pour l'habitant, l'agglomération durable, en continuant d'offrir un nombre et une diversité de logements propres à accueillir la population dans des conditions favorables à son enracinement ; le **renforcement du lien entre habitat et emploi**, contribuera d'ailleurs à la préservation du cadre de vie grâce à la limitation des déplacements domicile-travail, dont le coût environnemental est élevé et multiple : énergie, consommation d'espace, réchauffement climatique...

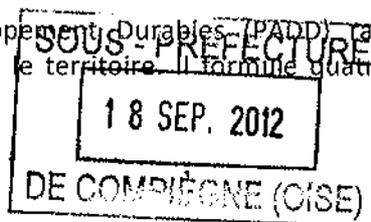
Déclinant ces ambitions, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale se compose de trois documents :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le Rapport de Présentation comprend deux livres ainsi que le bilan de la concertation, et des annexes ;

- Le livre 1 présente le Diagnostic du territoire par thème, ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) ; son contenu ainsi que les bilans des enjeux qu'il présente, ont fait l'objet d'une première série d'échanges avec les Personnes Publiques Associées, d'une exposition ainsi que des réunions publiques dont la dernière en date a eu lieu le 18 avril 2012 à Compiègne et auxquelles ont été également conviés les Conseillers Municipaux des communes membres ;
- Le livre 2 comprend l'articulation du SCoT avec les autres documents, la justification des choix retenus par le PADD et le DOO, le dispositif d'évaluation du SCoT et l'évaluation environnementale, et un résumé non technique du dossier ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) rassemble les choix politiques et traduit la vision des élus pour le territoire. Il formule quatre grands axes, qui



constituent les déclinaisons de l'ambition générale de l'ARC pour son territoire pour les 15 ans à venir. Ces axes transversaux ont été établis à la suite du travail de diagnostic.

- **Axe 1** : Donner à l'Oise son rôle d'épine dorsale
- **Axe 2** : Valoriser le Patrimoine et le cadre de vie, des aspects essentiels pour les habitants de l'agglomération et des atouts pour le développement économique
- **Axe 3** : Stimuler un développement économique qui s'appuie sur l'innovation et la diversification
- **Axe 4** : Construire l'Agglomération Durable

Ces orientations ont fait l'objet d'un débat au cours du Conseil d'Agglomération du 12 novembre 2010.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue la traduction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il se décline comme le prévoit le Code de l'Urbanisme (articles L. 122-1-5 et suivants), selon six thèmes :

- Un cadre de vie préservé et valorisé
- Une politique de l'habitat au service du territoire dans la suite du PLH
- Une agglomération structurée au développement maîtrisé
- Des sites d'accueil, de nouveaux équipements majeurs et de nouveaux services structurants permettant pour conforter le territoire de l'ARC comme pôle d'excellence régional
- Une mobilité optimisée à l'échelle du Compiégnois en lien avec la qualité de vie et le développement durable
- Un schéma commercial structuré pour renforcer l'attractivité de l'agglomération dans toutes ses composantes

Dès son engagement, le projet de SCoT a reposé sur une démarche « environnementale ». Il comprend dans son corps, un Etat Initial de l'Environnement (EIE) et a fait l'objet, tout au long de son élaboration, d'une démarche d'Evaluation Environnementale qui a permis d'accompagner et d'amender, par itération, l'ensemble des objectifs et dispositions prévus, et qui détermine, à partir de l'EIE, les conséquences prévisibles sur l'environnement des projets envisagés.

En outre, en matière environnementale mais aussi économique, structurelle, démographique, de transports, d'habitat, un dispositif d'évaluation a été prévu pour accompagner l'application du SCoT dans sa durée : ce dispositif permettra l'analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, analyse prévue par l'article L. 122-14, de se tenir 6 ans après l'approbation du SCoT.

Par ailleurs, l'élaboration du SCoT a été menée en étroite concertation avec les Conseils Municipaux et en associant les acteurs du territoire, dans le cadre défini par la délibération sur les modalités de concertation prévue par l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Après recueil des avis des communes de l'agglomération de Compiègne, le projet sera soumis à enquête publique avant son approbation, conformément à l'article L. 122-10 du Code de l'Urbanisme.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Avec deux abstentions : MM. Olivier KOVAL et Frédéric PYSSON
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

N'ont pas pris part au vote :

MM. Olivier KOVAL, Michel FUMAGALLI, Frédéric PYSSON

ARTICLE UNIQUE :

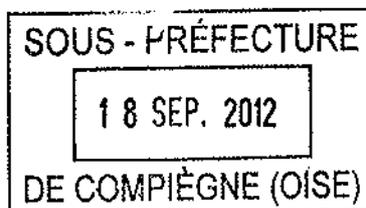
Emet un avis favorable qui sera transmis au Conseil de l'Agglomération de Compiègne.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DECLASSEMENT ET
ALIENATION DE LA
VOIE COMMUNALE
N°2 DU BAC DE JAUX A
MERCIERES
ENQUETE PUBLIQUE**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

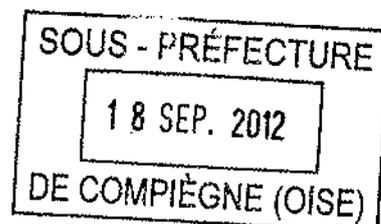
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**15 - DECLASSEMENT ET ALIENATION DE LA VOIE COMMUNALE N°2 DU BAC DE JAUX
A MERCIERES – ENQUETE PUBLIQUE**

*Au nom de la 4^{ème} commission, Mme Dominique RENARD,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil régional de Picardie est propriétaire et gestionnaire du lycée Charles de Gaulle que l'ex-SIVOM des communes de la Région de Compiègne a construit, dans la ZAC de Mercières sur la commune de La Croix Saint Ouen, en limite de territoire avec Compiègne.

Afin de clarifier les responsabilités en matière de sécurité des élèves, le Conseil Régional a souhaité acquérir le terrain d'assiette du parking du lycée Charles de Gaulle, auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne.

Or le parking du lycée a été réalisé pour partie au dessus d'une voie communale qui n'a jamais été déclassée et qui demeure répertoriée au cadastre comme constituant la voie communale n° 2, appartenant aux communes de La Croix St Ouen et de Compiègne.

Le transfert du parking ne peut donc intervenir sans que les communes de la Croix St Ouen et de Compiègne aient préalablement procédé au déclassement de la voie communale n° 2, après enquête publique conjointe.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

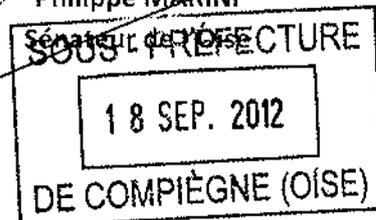
Décide de procéder au déclassement de la voie communale n° 2 située lieudit le bac de Jaux à Mercières ainsi qu'au lancement de l'enquête publique correspondantes, de manière conjointe avec la commune de La Croix St Ouen.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**INCORPORATION
DANS LE DOMAINE
COMMUNAL D'UN
BIEN PRESUME SANS
MAITRE SITUE QUAI
FLEURANT
AGRICOLA**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

Date de 20 SEP. 2012
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

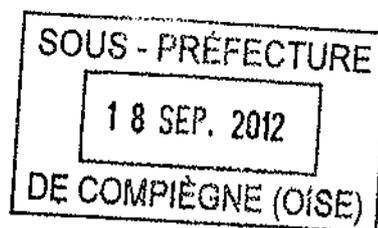
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**16 - INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN BIEN PRESUME SANS
MAITRE SITUE QUAI FLEURANT AGRICOLA**

*Au nom de la 4^{ème} commission, Mme Françoise TROUSSELLE,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

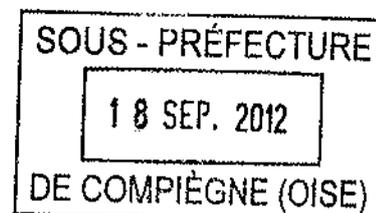
La SCI PFD CONSEILS est propriétaire d'un ensemble immobilier à caractère commercial, situé 26 et 28 rue du Harlay, depuis 2007. Or, il s'avère que cet immeuble a été construit, pour partie, sur une parcelle cadastrée section BR n° 14, pour 69 m², dont l'origine de propriété n'a jamais été établie et qui n'a donc pas été mentionnée dans l'acte authentique de vente intervenu en 2007.

La SCI PFD CONSEILS a donc sollicité le centre des impôts fonciers afin que la parcelle section BR n° 14, qui est inscrite au cadastre comme « propriétaire inconnus », lui soit administrativement réattribuée. La conservation des hypothèques lui a alors précisé que seule la Ville de Compiègne pourrait la lui rétrocéder, après qu'elle ait, elle-même, procédé à l'incorporation de la parcelle vacante dans le domaine communal.

En conséquence, lors de sa séance du 21 janvier 2011, la Commission Communale des Impôts Directs a émis un avis favorable au lancement de la procédure d'acquisition des biens présumés sans maître prévue aux articles L.1123-1 et L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vue de transférer, dans le domaine privé de la Ville de COMPIEGNE, la parcelle d'une superficie de 69 m², cadastrée section BR n°14 et située quai Fleurant Agricola.

Après qu'il ait été constaté, par arrêté municipal du 12 janvier 2012, que la parcelle cadastrée section BR 14, n'avait pas de propriétaire connu et que, depuis plus de trois ans, les contributions foncières afférentes à ce bien immobilier n'avaient pas été acquittées, il a été ensuite procédé aux formalités légales de publication, d'affichage et de notification de cet arrêté, le 17 janvier 2012, conformément au deuxième alinéa de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Un avis a été, en outre, inséré dans un journal d'annonces légales le 23 janvier 2012.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière des mesures de publicité de l'arrêté du 12 janvier 2012, la parcelle cadastrée section BR 14 constitue juridiquement un immeuble présumé sans maître au sens de l'article 713 du Code Civil, que la Ville de COMPIEGNE peut incorporer dans son domaine après délibération du Conseil Municipal, puis nouvel arrêté municipal constatant l'incorporation.



*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'incorporer la parcelle cadastrée section BR n°14, située quai Fleurant Agricola, d'une contenance totale de 69 centiares, dans le domaine privé de la Ville de Compiègne.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire, y compris l'arrêté constatant l'incorporation de la parcelle dans le domaine privé communal, ainsi que tout document s'y rapportant, étant précisé que la Ville procédera par la suite, à la rétrocession de la parcelle section BR n°14 après estimation de sa valeur vénale par France Domaines, à la SCI PFD CONSEILS.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AMENAGEMENT DES
ESPACES PUBLICS :
RESTRUCTURATION
DU SQUARE
CHARLES BAUDELAIRE
- CLOS DES ROSES -
(ANRU) RESULTAT DE
LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :
18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**17 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :
RESTRUCTURATION DU SQUARE CHARLES BAUDELAIRE - CLOS DES ROSES (ANRU)
RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Au nom de la 4^{ème} commission, M. Michel LE CARRERES,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du Projet de rénovation Urbaine de ses quartiers, la ville de Compiègne a programmé en 2012, l'aménagement des espaces publics du Clos des Roses. Il s'agit de restructurer la voirie, les trottoirs et les espaces verts du square Baudelaire, secteur de vie dont l'habitat a été transformé pour améliorer les conditions de résidence.

Les travaux se réalisent en tranche unique et sont répartis en quatre lots :

- 1/ Terrassements, voirie
- 2/ Eau potable
- 3/ Eclairage public
- 4/ Espaces verts

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics. Une publication est parue au BOAMP et au journal « COURRIER PICARD ». Le dossier de consultation était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'ARC.

La remise des offres était fixée au 5 juillet 2012. 25 entreprises ont demandé un dossier tous lots confondus. 11 offres ont été reçues dans le temps imparti. Aucune offre n'a été remise sur la plateforme électronique.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- valeur technique,
- prix des prestations,
- délai d'exécution,

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 juillet 2012 afin de prendre connaissance du résultat et proposé un avis.

Au vu des tableaux d'analyse et du classement des offres approuvé par la Commission d'Appel d'Offres, il peut être conclu les marchés comme suit :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant TTC
1	Terrassement, voirie	Sté EUROVIA (60777)	746 555.28 €
2	Eau potable	Sté CAGNA (60202)	104 854.52 €
3	Eclairage public	Sté LESENS (60203)	148 232.24 €
4/	Espaces verts	Sté COMPIEGNE PAYSAGE (60200)	26 353.86 €
TOTAL			1 025 995.90 €
Estimation			1 138 317.00 €

SOUS - PRÉFECTURE
1 8 SEP. 2012
DE COMPIÈGNE (OISE)

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE DEUX :

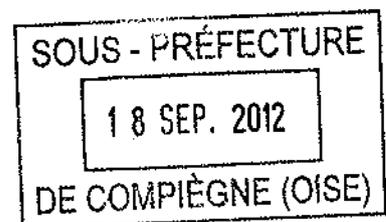
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
POUR RAVALEMENT
ET TRAVAUX D'ORDRE
ARCHITECTURAL**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

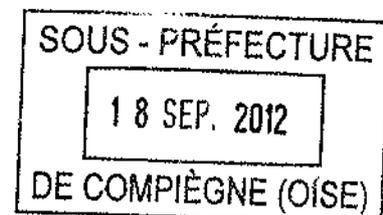
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



**18 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT
ET TRAVAUX D'ORDRE ARCHITECTURAL**

*Au nom de la 4^{ème} commission, Mme Claire AOUN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Votre commission de l'urbanisme et de l'environnement vous propose d'attribuer une subvention pour les opérations suivantes :

DEMANDEUR	SURFACE prise en compte	COUT DES TRAVAUX	MONTANT PROPOSÉ
<u>Ravalement simple :</u> M. GOSSARD Francis 1, rue Saint Simon	75 m ²	20 427,37 €	1 125 €
<u>Fonds de réhabilitation architecturale :</u> M. DRAIN Pierre 5, rue Vermenton		51 744,92 €	2 183,31 €
TOTAL			3 308,31 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et de l'environnement,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

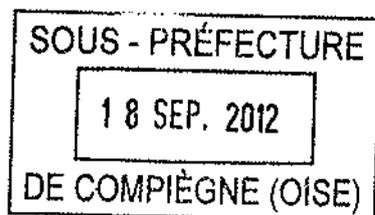
Décide d'attribuer aux particuliers dont les noms figurent ci-dessus une subvention pour les travaux réalisés dans leur habitation.

ARTICLE DEUX :

Le montant global de la subvention, s'élevant à la somme de **3 308,31 €**, sera imputé sur les crédits inscrits à l'article 20422 du Budget Principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
**PARTENARIAT LABEL
 « VILLE EN VUE » DE LA
 VILLE DE COMPIEGNE
 AVEC L'ACAP – POLE
 IMAGE PICARDIE POUR
 LA VALORISATION DE
 L'ACCUEIL DES
 SOCIETES DE
 PRODUCTION SUR LES
 LIEUX DE TOURNAGES
 COMPIEGNOIS**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
20 SEP. 2012
Date de
transmission :
18 SEP. 2012
Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
 M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
 M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
 Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
 Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
 M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
 Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
 Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
 Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
 Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
 M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
 M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
 Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
 Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

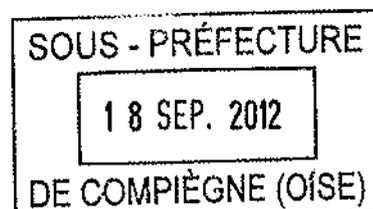
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
 M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
 M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
 Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
 M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
 M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



19 - PARTENARIAT LABEL « VILLE EN VUE » DE LA VILLE DE COMPIEGNE AVEC L'ACAP – POLE IMAGE PICARDIE POUR LA VALORISATION DE L'ACCUEIL DES SOCIETES DE PRODUCTION SUR LES LIEUX DE TOURNAGES COMPIEGNOIS

*Au nom de la 7^{ème} commission, Monsieur Eric VERRIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Compiègne s'est vue proposée un partenariat avec l'ACAP – Pôle image Picardie afin de devenir une ville référencée dans l'accueil de tournages films.

L'ACAP – Pôle image Picardie est mandatée par le Ministère de la Culture et de la Communication, LA DRAC Picardie, le Conseil régional de Picardie et le centre national du cinéma et de l'image pour accompagner et développer l'action culturelle cinématographique dans la région. Elle fonde son action autour de trois axes :

- le développement de créations cinématographique et audiovisuelle,
- la diffusion culturelle et d'éducation à l'image
- l'accueil de tournages sur le territoire picard

La mise en place d'un partenariat avec l'ACAP n'implique pas de contrepartie financière. Ses interventions sont gratuites et la Ville peut continuer à percevoir des droits de tournages issus de l'occupation du domaine public.

Cet organisme souhaite s'associer à la Ville de Compiègne afin de valoriser la démarche d'accueil de tournages à Compiègne comme l'ont déjà fait notamment Senlis, Noyon, Saint-Quentin. A travers un document de communication spécifique au label « ville en vues », destiné aux sociétés de production, l'ACAP mentionnerait les services offerts par la Ville aux sociétés de production en matière d'accueil, indiquerait un référent Compiégnois à contacter. Elle publierait également sur sa base de données relative aux décors, la liste et les fiches techniques des lieux que la Ville est prête à ouvrir aux tournages et dont elle a la propriété ou la gestion.

Elle a aussi une mission de conseil, si besoin, sur tout projet, société de production ou sur le fonctionnement et les procédures adéquates en matière d'audiovisuel. Ce partenariat impliquerait la mention de la collaboration de Compiègne sur toute communication du film, assurant la promotion de notre Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

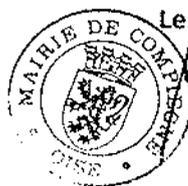
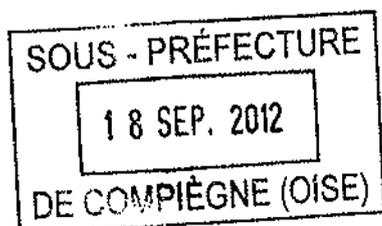
ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'ACAP une convention de partenariat label « Ville en vues », d'une durée de 3 ans.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre, les membres présents

Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**CONTRAT LOCAL
d'EDUCATION
ARTISTIQUE (CLEA)
CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Date de
convocation :
2 juillet 2012

Date
d'affichage :
2 juillet 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

20 SEP. 2012

Date de
transmission :

18 SEP. 2012

Rendue
exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
Mme Dominique RENARD, Mme Martine FRISE,
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

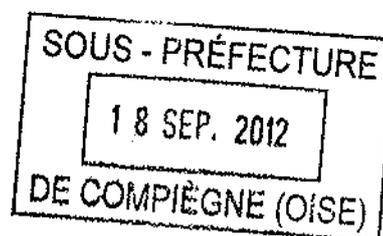
Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



20 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) CONVENTION DE PARTENARIAT

*Au nom de la 7^{ème} commission, Mme Christine BRAULT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le domaine de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles, la Ville de Compiègne poursuit depuis plusieurs années une politique volontariste envers les jeunes. Aussi la mise en place de cinq contrats locaux d'éducation artistique à la rentrée 2012- 2013 s'inscrit-elle dans cette série de mesures prises pour donner aux jeunes Compiégnois la chance d'un accès privilégié aux artistes et aux lieux de culture, rencontres qui peuvent modifier substantiellement un parcours.

Ces actions contribuent à l'acquisition des savoirs fondamentaux qui constituent le *Socle commun de connaissances et de compétences* en particulier la *culture humaniste*. Sont concernées les écoles : Charles FAROUX, Philéas LEBESGUE et Robert DESNOS, ROYALLIEU, Georges POMPIDOU et Albert ROBIDA

Les trois partenaires de cette action, la direction régionale de l'action culturelle de Picardie(DRAC), la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Oise (DASEN) et la Ville de Compiègne ont validé les cinq projets proposés faisant intervenir cinq artistes (écrivains, illustrateurs, metteur en scène, danseur) ainsi que les bibliothèques (avec, pour un projet, le Musée du Quai Branly), l'Espace Jean Legendre et le Théâtre impérial.

Les partenaires ont également validé les budgets et leur répartition : la Ville aura à prendre en charge 50% des coûts tandis que l'Etat prendrait à sa charge les 50% restants, dans une répartition arrêtée entre la DRAC et la DASEN (cf tableau joint).

Les projets seront coordonnés par la direction des affaires culturelles de la Ville.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention concernant les C.L.E.A. qui aura pour objet de définir les conditions du partenariat entre la DRAC de Picardie, la D.A.S.E.N - Direction académique des services de l'éducation nationale de l'Oise et la Ville de Compiègne, pour l'année 2012-2013.

ARTICLE DEUX :

Décide d'inscrire la participation de la Ville, d'un montant de 5 535 €, pour l'année scolaire 2012/2013, au budget principal de la Ville de Compiègne sur les crédits existants (culture, affaires scolaires).

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



CLEA A COMPIEGNE
Année 2012- 2013

Tableau récapitulatif des financements prévus

NOM DU PROJET, ETABLISSEMENT CULTUREL /ECOLE	FINANCEMENT DRAC	FINANCEMENT IA	FINANCEMENT VILLE	TOTAL
<i>Ecrire et illustrer avec Bruno Heitz, Bibliothèques/ Ecole Pompidou A</i>	635	500	1135	2270
<i>Carnet de voyage hors d'Europe, Bibliothèques/ Musée du Quai Branly/ Ecole Royallieu</i>	903	500	1403	2806
<i>S'initier au chant à partir des fables de La Fontaine, Théâtre Imperial/ Ecole Faroux</i>	500	500	1000	2000
<i>Il était une chaise, Espace Jean Legendre/ Ecole Robida</i>	500	500	1000	2000
<i>La voix de l'arbre, Espace Jean Legendre/ Ecole Lebesgue</i>	500	500	1000	2000
<i>Total</i>	3038	2500	5535	11076

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
**CLASSE A HORAIRES
 AMENAGES MUSICALES
 DANS LES ECOLES
 ELEMENTAIRES ET LES
 COLLEGES (CHAM) -
 AVENANT A LA
 CONVENTION INITIALE
 DU 15/11/2010**

Date de
 convocation :
 2 juillet 2012

Date
 d'affichage :
 2 juillet 2012

Nombre de
 Conseillers
 présents
 ou représentés :
 41

Nombre de
 Conseillers
 en exercice :
 43

Date
 d'affichage :
2 0 SEP. 2012

Date de
 transmission :

1 8 SEP. 2012

Rendue
 exécutoire le :

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
 M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie VIVÉ,
 M. Eric De VALROGER, M. Nicolas LEDAY, M. Eric VERRIER,
 Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
 Mme Arielle FRANÇOIS, Mme Evelyse GUYOT
 M. Michel Le CARRERES, Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
 Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY-de-MERY,
 Mme Jacqueline LIENARD, M. Jean-François CAUX,
 Mme Claire AOUN, M. Philippe TRINCHEZ,
 Mme Marie-France GIBOUT, M. Richard VELEX,
 M. Christian TELLIER, M. Oumar BA, M. Rémi LEMAISTRE,
 M. Eric WINNEBROOT, Mme Liliane VEZIER,
 Mme Dominique RENARD, Mme Martine PRISE,
 Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLONS-PERROT,

 Mme Théodora GOMA-BALLOU, Mme Anne SERRET,
 M. Michel FUMAGALLI, M. Olivier KOVAL,
 M. Frédéric PYSSON, Mme Solange DUMAY,
 Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Sylvie OGER-DUGAT, Mme Odile TAGUCHI,
 M. Régis De MONTGOLFIER, M. Abdelhalim BENZADI,
 M. Geneviève POUYET-TRUCHOT, M. Romain DONNEUX,

Etaient absents :

Melle Doumiya BELABED, M. Jean-Marc ISKIN,



21 - CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSICALES DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ET LES COLLEGES (CHAM) - AVENANT A LA CONVENTION INITIALE DU 15/11/2010

*Au nom de la 7^{ème} commission, Mme Christine BRAULT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre d'un partenariat d'éducation artistique qui s'est poursuivi durant l'année 2011/2012, le collège Gaétan Denain et le conservatoire municipal de musique proposent aux élèves dudit collège, des cours de pratique vocale dispensés par le collège et le conservatoire de musique pendant le temps scolaire.

La convention initiale en date du 15 novembre 2010, prévoyait l'inscription de 26 élèves de la classe de 6^{ème} dont l'inscription dans cette option était étudiée par une commission pour deux heures de pratique vocale et d'ensemble par semaine. En 2011/2012, les élèves de la classe de 5^{ème} ont aussi bénéficié de cet enseignement, portant le nombre total d'élèves bénéficiaires à 34 et le nombre d'heures dispensées à 4 par semaine.

Suite au succès de ce partenariat d'éducation artistique remporté auprès des élèves, la principale du collège Gaétan Denain, en concertation avec le directeur du conservatoire municipal, souhaite en faire bénéficier les classes de 4^{ème} et 3^{ème} portant le nombre total de bénéficiaires à 43 élèves pour l'année scolaire 2012/2013, en effectuant des regroupement de niveaux afin de ne pas augmenter, dans un premier temps, le nombre d'heures prises en charge par la Ville pour les élèves du collège.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale établie avec le collège Gaétan Denain précisant que l'enseignement sera dispensé à des groupes de niveaux, pendant deux fois deux heures par semaine, pour l'année scolaire 2012/2013. Ces cours se dérouleront au conservatoire de musique.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

